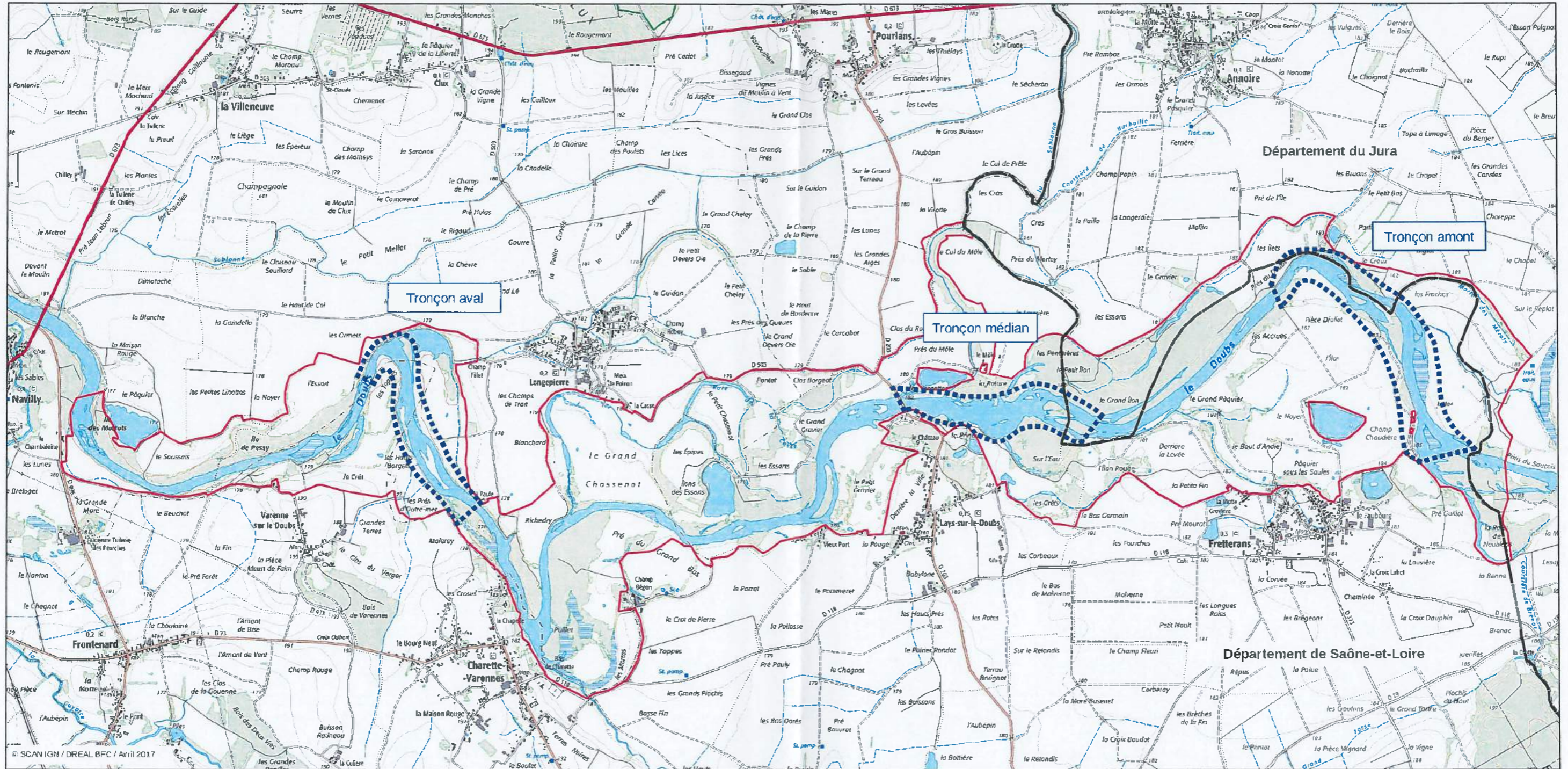


Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope "Basse vallée du Doubs"

Annexe 5-1 - Carte des tronçons du Doubs sur lesquels
l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit
du 1^{er} mars au 31 juillet

Département de Saône-et-Loire - Communes de Freterrans, Longepierre, Lays-sur-le Doubs, Charette-Varennes, Navilly, Pourlans
Département du Jura - Communes de Annoire, Petit-Noir, Neublans-Abergement



Limite AIPPB
 Tronçons réglementés



Visa Jura
 Pour le préfet
 le secrétaire général de la
 préfecture de Saône-et-Loire
Jean-Claude GENEY

Visa Saône-et-Loire
 Pour le préfet et par délégation
 Le secrétaire général
Stéphane CHIPPONI